



BILAN DES CAMPAGNES DE PROMOTIONS Année 2024

SOMMAIRE :

I. Premier degré

- A - Liste d'aptitude (LA): accès des instituteurs à l'échelle de rémunération (ECR) de professeur des écoles (PE) 2024
- B - Hors classe de l'ECR de PE 2024
- C - Classe exceptionnelle de l'ECR de PE 2024

II. Second degré

- A – Listes d'intégration des maîtres auxiliaires en contrat définitif (MA-CD) et des adjoints d'enseignement et des chargés d'enseignement (AECE) 2024
- B – Liste d'aptitude agrégés 2024
- C – Tableaux d'avancement
 - 1- Hors classe agrégés 2024
 - 2- Hors classe professeurs certifiés (PC) / professeurs de lycée professionnel (PLP) / professeur d'éducation physique et sportive (PEPS) 2024
 - 3- Classe exceptionnelle agrégés 2024
 - 4- Classe exceptionnelle PC / PLP / PEPS – 2024

I. Premier degré

A - Liste d'aptitude : accès des instituteurs à l'ECR de PE - 2024

Rappel des conditions : l'accès à l'échelle de rémunération des professeurs des écoles par la voie du premier concours interne et de la liste d'aptitude sont prévues aux articles R.914-61 et R.914-62 du code de l'éducation.

Peuvent faire acte de candidature à l'inscription sur la liste d'aptitude, les instituteurs titulaires qui justifient, à la date du 1^{er} septembre de l'année scolaire au titre de laquelle la liste d'aptitude est établie, de cinq années de services effectifs en cette qualité.

Pour l'année 2024, le contingent était de :

- 78 pour la liste d'aptitude ;
- 5 pour le premier concours interne.

Bilan liste d'aptitude 2024			Bilan 1er concours interne 2024				Nombre d'instituteurs restant à intégrer à l'ECR de PE au 01/09/2024
Nombre de promotions offertes LA 2024	Nombre d'instituteurs promus par LA dans l'ECR des PE	% promus	Nombre de postes session 2024	Nombre d'inscrits	Nombre d'admis	% admis	
78	3	3,7%	5	166	5	%	132

Le corps des instituteurs est en extinction depuis la création du corps de professeurs des écoles (décret n°90-680 du 1^{er} août 1990 relatif au statut particulier des professeurs des écoles).

68,1% des instituteurs en activité exercent en Nouvelle Calédonie. (90 sur 132).

Hors Nouvelle Calédonie, 28 instituteurs encore en activité (SI)

Pour mémoire, en 2023, 20 instituteurs ont été promus par liste d'aptitude et 3 par la voie du 1^{er} concours interne.

B - Hors classe de l'ECR de PE – 2024

Rappel des conditions : peuvent accéder au grade de la hors-classe, les maîtres contractuels comptant au 31 août de l'année au titre de laquelle le tableau d'avancement est établi, au moins deux ans d'ancienneté dans le neuvième échelon de la classe normale. Le taux de promotion est passé de 21% en 2023 à 22% en 2024.

Promotions au grade de hors-classe de PE - répartition par genre

Contingent total de promotions 2024	Population éligible	Nombre de promotions réalisées en 2024		TOTAL
		Homme	Femme	
1 920	8 729	160	1 760	1 920

Le relèvement du taux pro/pro a permis une augmentation 70 promotions possibles entre 2023 et 2024 (1 850 en 2023 à 1 920 en 2024) soit une augmentation de 3,8%.

Age moyen des promus au grade de la hors classe par genre - 2024

Age moyen des professeurs des écoles promus au grade de la hors classe au 01/09/2024		
Homme	Femme	Age moyen H/F
51 ans et 7mois	51 ans et 11 mois	51 ans et 11 mois

C - Classe exceptionnelle de l'ECR de PE - 2024

Les dispositions du décret n° 2023-720 du 4 août 2023 ont modifié les conditions d'accès au grade de la classe exceptionnelle à compter de l'année 2024 en supprimant le contingentement au profit d'un taux de promus promouvables et ont mis fin à la fonctionnalisation de la classe exceptionnelle.

A compter de 2024, le nombre de promotions annuelles est déterminé par l'application d'un taux de promotion fixé chaque année par arrêté à la population éligible par échelle de rémunération conformément aux dispositions du décret n°2005-1090 du 1er septembre 2005 relatif à l'avancement de grade dans les corps des administrations de l'Etat.

En application des dispositions de l'arrêté du 28 mai 2024 modifiant l'arrêté du 30 juin 2009 fixant les taux de promotion dans les corps des personnels enseignants, d'éducation et psychologues de l'éducation nationale du premier et du second degré, le taux appliqué à l'échelle de rémunération des professeurs des écoles en 2024 est de 29%, soit un contingent de promotions fixé à 1 048.

Conditions d'éligibilité : peuvent accéder au grade de la classe exceptionnelle, les maîtres contractuels ayant atteint 31 août de l'année au titre de laquelle le tableau d'avancement est établi, au moins le 5ème échelon de la hors classe de leur échelle de rémunération.

Promotions au grade de la classe exceptionnelle 2024

Contingent total de promotions 2024	Population éligible	Nombre de promotions réalisées en 2024		TOTAL
		Homme	Femme	
1 048	3 616	77	971	1 047

Le passage du contingentement à un taux de promus promouvables a permis 81 promotions supplémentaires en 2024, soit +8,4%.

Age moyen des promus au grade de la classe exceptionnelle - 2024

Age moyen des professeurs des écoles promus au grade de la classe exceptionnelle au 01/09/2024		
Homme	Femme	Age moyen H/F
56 ans et 10 mois	56 ans et 7mois	56 ans et 7mois

II - Second degré

A- Listes d'intégration MA-CD et AE-CE 2024 (article R914-66 code de l'éducation)

Rappel des conditions :

Il s'agit des listes d'aptitude exceptionnelles dites « d'intégration » en vue de l'accès des maîtres en contrat définitif appartenant aux échelles de rémunération des adjoints d'enseignement (AE), des chargés d'enseignement d'éducation physique et sportive (CE EPS) ou des maîtres auxiliaires en contrat définitif (MA-CD) aux échelles de rémunération des professeurs certifiés, des professeurs de lycée professionnel et des professeurs d'éducation physique et sportive. Sont recevables les candidatures qui justifient, au 1er octobre de l'année au titre de laquelle la promotion est prononcée, de 5 ans de services d'enseignement ou de documentation dans des établissements publics ou privés sous contrat.

Répartition académique des candidatures et des promotions

Académie	Contingent 2024	Nombre de candidatures	Nombre de promus
AIX-MARSEILLE	35	1	1
AMIENS	20	6	1
BESANCON	3	2	1
BORDEAUX	30	0	0
CLERMONT-FERRAND	27	12	0
CORSE	2	0	0
CRETEIL	21	0	0
DIJON	7	1	0
GRENOBLE	25	6	5
GUADELOUPE	2	1	1
GUYANE	0	0	0
LILLE	113	2	2
LIMOGES	2	0	0
LYON	49	1	1
MARTINIQUE	0	0	0
MONTPELLIER	17	0	0
NANCY-METZ	43	5	2
NANTES	88	2	2
NICE	9	0	0
NLE-CALEDONIE	101	6	3
NORMANDIE	31	2	0
ORLEANS-TOURS	21	1	1

PARIS	34	6	2
POITIERS	2	0	0
POLYNESIE	13	0	0
REIMS	4	0	0
RENNES	65	1	1
REUNION	5	0	0
STRASBOURG	10	0	0
TOULOUSE	48	1	1
VERSAILLES	57	12	10
TOTAL	884	68	34

B - Liste d'aptitude agrégés 2024

Rappel des conditions :

- être en fonction au 1er septembre de l'année de la promotion ou bénéficier de l'un des congés entrant dans la définition de la position d'activité des agents titulaires de l'État ;
- bénéficier, au 31 décembre de l'année précédant la promotion, de l'échelle de rémunération des professeurs certifiés, des professeurs d'éducation physique et sportive ou des professeurs de lycée professionnel ;
- être âgés de quarante ans au moins au 1er octobre de l'année de la promotion, justifier à cette même date de 10 années de services effectifs d'enseignement dont 5 années dans l'échelle de rémunération des professeurs certifiés, des professeurs d'éducation physique et sportive ou des professeurs de lycée professionnel.

Répartition par disciplines des dossiers de candidature

Disciplines	Contingent 2024	Nombre de propositions académiques
Allemand	1	11
Anglais	2	42
Economie-gestion	1	38
Education physique et sportive	1	23
Espagnol	1	17
Histoire-géographie	2	38
Lettres classiques	1	14
Lettres modernes	2	43
Mathématiques	2	40
Philosophie	1	13
Physique-chimie	1	23
Sciences de la vie et de la terre	2	29
Sciences industrielles de l'ingénieur	1	18

Total	18	349
--------------	-----------	------------

Pour mémoire, le contingent est calculé dans la limite d'une nomination pour sept titularisations prononcées l'année précédant l'année d'établissement de la liste d'aptitude parmi les candidats qui auront satisfait aux épreuves de l'agrégation.

Répartition des promotions par disciplines et genres

Discipline	Promotions par genre		Répartition des propositions académiques / genre	
	Homme	Femme	Homme	Femme
Allemand	0	1	0	11
Anglais	0	2	5	37
Economie-gestion	0	1	19	19
Education physique et sportive	0	1	15	8
Espagnol	0	1	2	15
Histoire-géographie	1	1	16	22
Lettres classiques	0	1	3	11
Lettres modernes	0	2	6	37
Mathématiques	1	1	19	21
Philosophie	0	1	3	10
Physique-chimie	1	0	11	12
Sciences de la vie et de la terre	1	1	8	21
Sciences industrielles de l'ingénieur	1	0	17	1
Total	5	13	122	227
Total	18		349	

La proportion de femmes proposées par les académies et des promus est de 65,0 %.

Répartition académique des dossiers et des promotions

Académies	Nombre de propositions académiques	Nombre de promus
Aix-Marseille	24	2
Amiens	8	1
Besançon	11	
Bordeaux	13	
Clermont-Ferrand	16	
Corse	2	
Créteil	18	
Dijon	12	1
Grenoble	12	1
Guadeloupe	1	
Guyane	5	
La Réunion	5	
Lille	13	
Limoges	7	2
Lyon	16	2
Martinique	3	
Montpellier	14	
Nancy-Metz	4	1
Nantes	19	1
Nice	7	
Normandie	19	1
Nouvelle Calédonie	1	
Orléans-Tours	20	1
Paris	14	1
Poitiers	14	
Polynésie française	1	
Reims	18	1
Rennes	15	1
Strasbourg	5	1
Toulouse	15	
Versailles	17	1
Total	349	18

Le nombre des promus se concentre sur la moitié des académies (48%).

C - Tableaux d'avancement

1- Hors-classe agrégés 2024

Rappel des conditions :

Peuvent accéder au grade de hors-classe, les agrégés comptant au 31 août de l'année au titre de laquelle le tableau d'avancement est établi au moins deux ans d'ancienneté dans le neuvième échelon de la classe normale (y compris ceux qui sont stagiaires dans d'autres échelles de rémunération).

Le taux pro/pro est passé de 21% à 22% en 2024.

Répartition par académie et par genre

Académies	Nombre de propositions académiques	Homme	Femme	% Homme	% Femme
Aix-Marseille	30	9	21	30,0%	70,0%
Amiens	5	2	3	40,0%	60,0%
Besançon	1	1	0	100,0%	0%
Bordeaux	20	11	9	55,0%	45,0%
Clermont-Ferrand	6	4	2	66,7%	33,3%
Corse	1	1	0	100,0%	0,0%
Créteil	6	2	4	33,3%	66,7%
Dijon	5	0	5	0,0%	100,0%
Grenoble	27	15	12	55,6%	44,4%
Guadeloupe	0	0	0		
Lille	31	14	17	45,2%	54,8%
Limoges	2	0	2	0,0%	100,0%
Lyon	32	10	22	31,3%	68,8%
Montpellier	11	7	4	63,6%	36,4%
Nancy-Metz	8	1	7	12,5%	87,5%
Nantes	46	26	20	56,5%	43,5%
Nice	5	4	1	80,0%	20,0%
Normandie	14	6	8	42,9%	57,1%
Nouvelle Calédonie	1	0	1	0,0%	100,0%
Orléans-Tours	7	2	5	28,6%	71,4%
Paris	26	7	19	26,9%	73,1%
Poitiers	6	3	3	50,0%	50,0%
Polynésie française	3	2	1	66,7%	33,3%
Reims	2	1	1	50,0%	50,0%
Rennes	38	22	16	57,9%	42,1%
Réunion	6	3	3	50,0%	50,0%
Strasbourg	9	4	5	44,4%	55,6%
Toulouse	19	7	12	36,8%	63,2%
Versailles	25	11	14	44,0%	56,0%
Total	392	175	217	44,6%	55,4%

Répartition par disciplines

Disciplines	Nombre de propositions académiques	Homme	Femme	% Homme	% Femme
Allemand	12	3	9	25,0%	75,0%
Anglais	33	6	27	18,2%	81,8%
Arts-arts plastiques	11	4	7	36,4%	63,6%
Economie-gestion	39	6	33	15,4%	84,6%
Education musicale et chant choral	5	3	2	60,0%	40,0%
Education physique et sportive	37	22	15	59,5%	40,5%
Espagnol	17	1	16	5,9%	94,1%
Hébreu	1	1	0	100,0%	0,0%
Histoire-géographie	22	10	12	45,5%	54,5%
Italien	1	1	0	100,0%	0,0%
Lettres classiques	16	7	9	43,8%	56,3%
Lettres modernes	34	4	30	11,8%	88,2%
Mathématiques	59	33	26	55,9%	44,1%
Philosophie	14	8	6	57,1%	42,9%
Physique-chimie	32	26	6	81,3%	18,8%
Sciences de la vie et de la terre	23	7	16	30,4%	69,6%
Sciences économiques et sociales	10	7	3	70,0%	30,0%
Sciences industrielles de l'ingénieur	26	26	0	100,0%	0,0%
Total	392	175	217	44,6%	55,4%

Répartition des appréciations

Appréciation	Nombre	%
A consolider	4	1,0%
Satisfaisant	137	34,9%
Très satisfaisant	151	38,5%
Excellent	100	25,5%
Total	392	100,0%

Promotions réalisées 2024

Echelle de rémunération	Population éligible	Contingent	Nombre de promotions par genre		Total des promus
			Homme	Femme	
Agrégés	794	174			174

Age moyen des promus au grade de la hors classe en 2024

Age moyen des agrégés promus au grade de hors classe au 01/09/2024		
Homme	Femme	Age moyen H/F

2- Hors classe PC / PLP / PEPS 2024

Rappel des conditions :

Peuvent accéder au grade de hors-classe de leur échelle de rémunération, les maîtres comptant au 31 août de l'année au titre de laquelle le tableau d'avancement est établi au moins deux ans d'ancienneté dans le neuvième échelon de la classe normale (y compris ceux qui sont stagiaires dans d'autres échelles de rémunération). Le taux pro/pro est passé de 21% à 22% en 2024.

Promotions réalisées à la hors classe des PC/PLP et PEPS en 2024

ECR	Population éligible	Contingent	Nombre de promotions par genre		Nombre de promus
			Homme	Femme	
PC	10 199	2 243	574	1 669	2 243
PLP	2 011	442	166	273	442
PEPS	1 191	262	150	112	262
TOTAL	13 401	2 947	890	2 054	2 947

Le nombre de promotions est en légère augmentation par rapport à l'an passé (2 924 promotions en 2023).

Age moyen des promus au grade de la hors classe par genre en 2024

PC			PLP			PEPS		
Homme	Femme	Age moyen H/F	Homme	Femme	Age moyen H/F	Homme	Femme	Age moyen H/F
52 ans et 9 mois	51 ans et 7 mois	51 ans et 11 mois	52 ans et 4 mois	53 ans et 9 mois	53 ans et 3 mois	50 ans et 4 mois	50 ans et 5 mois	50 ans et 5 mois

3- Classe exceptionnelle 2024

De la même façon que pour l'échelle de rémunération des professeurs des écoles, les dispositions du décret n°2023-720 du 4 août 2023 ont modifié les conditions d'accès au grade de la classe exceptionnelle à compter de l'année 2024 en supprimant le contingentement au profit d'un taux de promus promouvables et ont mis fin à la fonctionnalisation de la classe exceptionnelle.

A compter de 2024, le nombre de promotions annuelles est déterminé par l'application d'un taux de promotion fixé chaque année par arrêté à la population éligible par échelle de rémunération conformément aux dispositions du décret n°2005-1090 du 1er septembre 2005 relatif à l'avancement de grade dans les corps des administrations de l'Etat.

En application des dispositions de l'arrêté du 28 mai 2024 modifiant l'arrêté du 30 juin 2009 fixant les taux de promotion dans les corps des personnels enseignants, d'éducation et psychologues de l'éducation nationale du premier et du second degré, les taux 2024 appliqués aux échelles de rémunération ci-après sont :

Agrégés	Professeurs certifiés	PEPS	PLP
13,5%	9%	10,5%	9%

a - classe exceptionnelle 2024 des agrégés

Conditions d'éligibilité : peuvent accéder au grade de la classe exceptionnelle, les maîtres contractuels ayant atteint 31 août de l'année au titre de laquelle le tableau d'avancement est établi, au moins le 4^{ème} échelon de la hors classe de leur échelle de rémunération

Répartition par académie et par genre

Académies	Nombre de propositions académiques	Homme	Femme	% Homme	% Femme
Aix-Marseille	9	3	6	33,3%	66,7%
Amiens	5	0	5	0,0%	100,0%
Besançon	1	1	0	100,0%	0,0%
Bordeaux	8	5	3	62,5%	37,5%
Clermont-Ferrand	8	5	3	62,5%	37,5%
Corse	0	0	0		
Créteil	8	6	2	75,0%	25,0%
Dijon	3	3	0	100,0%	0,0%
Grenoble	6	4	2	66,7%	33,3%
Guadeloupe	1	1	0	100,0%	0,0%
Lille	31	17	14	54,8%	45,2%
Limoges	1	0	1	0,0%	100,0%
Lyon	19	10	9	52,6%	47,4%
Montpellier	3	1	2	33,3%	66,7%
Nancy-Metz	6	6	0	100,0%	0,0%
Nantes	24	12	12	50,0%	50,0%
Nice	3	0	3	0,0%	100,0%
Normandie	3	2	1	66,7%	33,3%
Nouvelle Calédonie	1	1	0	100,0%	0,0%
Orléans-Tours	6	4	2	66,7%	33,3%
Paris	10	4	6	40,0%	60,0%
Poitiers	3	2	1	66,7%	33,3%

Polynésie française	1	1	0	100,0%	0,0%
Reims	2	2	0	100,0%	0,0%
Rennes	27	11	16	40,7%	59,3%
Réunion	2	0	2	0,0%	100,0%
Strasbourg	8	4	4	50,0%	50,0%
Toulouse	8	4	4	50,0%	50,0%
Versailles	14	5	9	35,7%	64,3%
Total	221	114	107	51,6%	48,4%

Répartition par disciplines

Disciplines	Nombre de propositions académiques	Homme	Femme	% Homme	% Femme
Allemand	4	1	3	25,0%	75,0%
Anglais	11	1	10	9,1%	90,9%
Arts-arts plastiques	6	0	6	0,0%	100,0%
Economie-gestion	20	6	14	30,0%	70,0%
Education musicale et chant choral	2	1	1	50,0%	50,0%
Education physique et sportive	23	17	6	73,9%	26,1%
Espagnol	5	1	4	20,0%	80,0%
Histoire-géographie	14	7	7	50,0%	50,0%
Lettres classiques	7	4	3	57,1%	42,9%
Lettres modernes	18	9	9	50,0%	50,0%
Mathématiques	41	23	18	56,1%	43,9%
Philosophie	7	6	1	85,7%	14,3%
Physique-chimie	19	17	2	89,5%	10,5%
Sciences de la vie et de la terre	29	9	20	31,0%	69,0%
Sciences économiques et sociales	3	0	3	0,0%	100,0%
Sciences industrielles de l'ingénieur	12	12	0	100,0%	0,0%
Total	221	114	107	51,6%	48,4%

Répartition des appréciations

Avis de l'IPR	Avis du chef d'établissements	nb	%
Très favorable	Très favorable	132	59,7%
Très favorable	Favorable	26	11,8%
Favorable	Très favorable	53	24,0%
Favorable	Favorable	10	4,5%
Total		221	100,0%

Conformément à la note de service du 2 mai 2024 relative à l'accès à la classe exceptionnelle des maîtres du 1^{er} degré et du 2nd degré, les dossiers sélectionnés en priorité font l'objet d'un avis conjoint « très favorable » de l'inspecteur d'académie et du chef d'établissement.

Promotions réalisées 2024

Echelle de rémunération	Population éligible	Contingent	Nombre de promotions par genre		Total des promus
			Homme	Femme	
Agrégés	494	66	32	34	66

Le nombre de promotions est en baisse par rapport à l'an passé (120 promus en 2023).

Age moyen des promus au grade de la classe exceptionnelle en 2024

Age moyen des agrégés promus au grade de la classe exceptionnelle au 01/09/2024		
Homme	Femme	Age moyen H/F
58 ans et 7 mois	59 ans	58 ans et 10 mois

b - classe exceptionnelle PC / PLP / PEPS

Conditions d'éligibilité : peuvent accéder au grade de la classe exceptionnelle, les maîtres contractuels ayant atteint 31 août de l'année au titre de laquelle le tableau d'avancement est établi, au moins le 5^{ème} échelon de la hors classe de leur échelle de rémunération

Promotions réalisées à la classe exceptionnelle des PC/PLP et PEPS en 2024

ECR	Population éligible	Contingent	Nombre de promotions par genre		Nombre de promus
			Homme	Femme	
PC	8 756	788	232	556	788
PLP	2 192	197	81	116	197
PEPS	1 073	112	69	43	112
TOTAL	12 021	1 097	373	701	1 097

Le nombre de promotions est en baisse par rapport à l'an passé (1 246 promus en 2023).

Age moyen des promus

	PC			PEPS			PLP		
	Homme	Femme	Age moyen H/F	Homme	Femme	Age moyen H/F	Homme	Femme	Age moyen H/F
2024	57ans et 2mois,	56 ans et 2mois	56 ans et 6mois	57 ans et 5 mois	57 ans	57 ans et 3 mois	57 ans et 1 mois	56 ans et 11 mois	57 ans